

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

Particuliers
passer votre annonce
et payer par



04.93.18.70.00

Immobilier Alpes-Maritimes

VENTE 4 PIÈCES

> **CANNES, ARRIBÈRE-PAYS CANNONS**
MONTFLEURY : 4P, 104 m², terrasses 38 m², exposition sud-ouest, séjour/cuisine semi ouverte, 3 chambres, 3 SdB, dressing, buanderie, parking, cave, Entièrement rénové, aucun vis-à-vis, classe énergie NC. Prix: 578.000 €. PARTICULIER : 06.75.74.35.15

VENTE APPARTEMENTS

> **TOUTS SECTEURS**

> **NICE PROPERTIES**
NICE CARRE D'OR
Dernier étage, 4 pièces avec terrasse, Sud de 25 m², traversant, calme et ensoleillé, cave, Horaires 5% charge vendeur. CE : NC
810 000 €

PROMENADE DES ANGLAIS

Avant-dernier étage, immeuble ravali, 3/4P traversant, balcon, vue mer panoramique, Horaires inclus vendeur. CE : NC
565 000 €

NICE PARC IMPERIAL

Beau hooqgeois, 3 pièces, 100 m² rénové et baigné de lumière, balcon, décoration raffinée. Horaires inclus vendeur. CE : NC
498 000 €

NICE PARC CHAMBRUN

Maison de ville, 4/5 pièces, 2 niveaux, terrasses, 3 chambres, stationnement. Pas de charges. Horaires inclus vendeur. CE : C
569 000 €

04 92 07 09 50

Immobilier Var

VENTE STUDIOS - 1 PIÈCE

NICE CARRE D'OR : beau 2P de 39 m², étage élevé, excellent état, occupé, bouquet 45.000 €, HAI + rente 925 €/mois, classe énergie NC. V. VIAGER ETUDE LODGE. 04.93.80.75.24 - www.etudelodge.com

> **INTERES, LA LONDE, LE LAVANDOU**

LE LAVANDOU centre, proche plages, studio 25m² + patio 25m², assesseur, expo sud, sans vis à vis, cuisine, douche, wc, Studio : 98.000€. Box : 45.000€. DPE NC. PARTICULIER Tel. 06.85.70.23.02

VENTE 2 PIÈCES

> **DRAGUIGNAN, ARRIBÈRE-PAYS**

DRAGUIGNAN, 2 P, 52m², dans résidence sécurisée, 4ème ascenseur, expo sud/est, grand balcon 17m², cuisine indépendante, salon, 1 chambre avec dressing 119.000€, Energie E PARTICULIER Tel.06.41.25.84.80.

LOCATION PARKINGS
BOXES, GARAGES

> **TOUTS SECTEURS**

SAINT TROPEZ, loue grand garage place des Lices, PARTICULIER Tel. 06.09.34.25.26

Immobilier Entreprises- Commerces

VENTE FONDS DE COMMERCE

> **TOUTS SECTEURS**

TRIGANCE : murs et fonds de commerce bar/restaurant licence III, 2 locaux, parking, jardin, à la croisée des 2 rives des Gorges du Verdon, classe énergie D. Prix : 360.000,00€ PARTICULIER : 06.89.25.95.98.

LOCATION LOCAL
COMMERCIAUX

> **TOUTS SECTEURS**

CAGNES-SUR-MER centre ville, dans galerie marchande sécurisée, local 61m² avec double vitrine, placards, réserve, coin d'eau, wc. Accès handicapé. Bail tous commerces sans nul-amençes. Loyer mensuel 800€ CC, honoraires locataire : 793.20€. STEPHANE PLAZA Immobilier 04.93.22.50.70/06.25.58.10.40

Autos

OCCASIONS (achat)

ACHAT IMMEDIAT tous véhicules récents: CANNES AUTO PARK 237 Avenue Francis Tommer 06400 Cannes. Tél. 04.93.48.61.48 / 06.25.27.00.89. www.cannesautomobilis.com

Nautisme

VENTE DIVERS

PARTICULIER vend : trigot 12V/220V, DOLMETIC, 80L, 600€ ; 1 gilet SCU-DAPRO 100€, 1 gilet MARES 40€ ; 3 bouteilles plongées 15L, 40€ pièce ; 2 de 12L, 30€ pièce + canot de survie. Tél. 06.09.10.44.52 NICE

Animaux

DONS D'ANIMAUX

DONNE GRATUITEMENT Nice et environs, Urgent avant refuge : une chatte chienne de toutes races et de toutes tailles, doux, gentils et obéissants. Ces pauvres bêtes n'ont connu que le refuge ou elles sont enfermées depuis longtemps. Elles attendent une bonne famille dans une jolie maison, avec beaucoup d'amour. Roxy, croisée tteckel de 7 mois, identifiée et stérilisée, jolie et très coquine ; Nilly, croisée border collie, de 5 mois, très douce, affectueuse et très sage. Tél : 07.84.44.04.30

GRATUITEMENT

Vieux chiens de toutes races et de toutes tailles, doux, gentils et obéissants. Ces pauvres bêtes n'ont connu que le refuge ou elles sont enfermées depuis longtemps. Elles attendent une bonne famille dans une jolie maison, avec beaucoup d'amour. Roxy, croisée tteckel de 7 mois, identifiée et stérilisée, jolie et très coquine ; Nilly, croisée border collie, de 5 mois, très douce, affectueuse et très sage. Tél : 07.84.44.04.30

Annonces légales

AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE NICE

AVIS

Modification n°2 du plan de prévention des risques naturels (PPR) prévisibles d'inondation de la basse vallée du Var sur la commune de Nice (secteur dit « valloon de Bellet ») La modification n°2 du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondation de la basse vallée du Var sur la commune de Nice, approuvé le 18 avril 2011, révisé partiellement le 25 juin 2013 (secteur du Grand Arenasi) et modifié une première fois le 15 janvier 2014 (secteur avenue de la Californie), a été prescrite par l'arrêté préfectoral du 10 août 2020. La direction départementale des territoires et de la mer est chargée d'instruire et d'élaborer le projet de modification.

Le projet de modification porte sur les risques d'inondations. Conformément à la décision n°1-0933-P-19-0073 du 20 août 2019, la modification n°2 de ce PPR n'est pas soumise à évaluation environnementale en application de la section deux du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement. Dans le cadre de la présente prescription, le dossier de projet de modification n°2 du PPR sera mis à la disposition du public, à la mairie annexe Saint-Augustin de la commune de Nice, aux horaires habituels d'ouverture (jours ouvrés, de 8h30 à 17h), du 21 septembre 2020 à 8h30 au 23 octobre 2020 à 17h. Le public pourra formuler ses observations dans le registre déposé à cet effet durant les horaires d'ouverture habituels de la mairie concernée. Pour toute information relative à la modification n°2 du PPR, il convient de se rapprocher de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, pôle risques, au centre administratif départemental des Alpes-Maritimes - 147, boulevard du Mercantour - 06236 Nice Cedex 3 ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr. L'arrêté de prescription de la modification n°2 du PPR d'inondation de la basse vallée du Var sur la commune de Nice est consultable en mairie annexe Saint-Augustin de Nice, site 75, boulevard Paul Montel, au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur et au pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer, au centre administratif départemental à Nice.

PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VILLE DE BEAUSOLEIL

Par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2020, reçu en Préfecture le 28 juillet 2020, la Ville de Beausoleil a prescrit la révision du plan local d'urbanisme. Cette révision porte sur les objectifs suivants :

- Actualisation du PLU par rapport aux dernières évolutions législatives dont la loi ENE du 12 juillet 2010.

- Préciser au niveau local les orientations du Programme Local de l'Habitat adopté par le Conseil Communautaire de la CARP en date du 3 février 2020.

- Renforcer le secteur économique notamment les commerces de proximité en centre-ville.

- Accentuer le développement des équipements publics et la capacité d'accueil du territoire au regard de l'évolution démographique de la ville.

- Adapter la politique urbaine de la Commune axée sur le développement durable et la gestion économe de l'espace en intégrant les enjeux récents en matière de stationnement et de végétalisation du tissu urbain. Cet objectif passe par une évolution du règlement du PLU notamment sur des secteurs-clés comme celui des Monégotti.

- Les modalités de la concertation consistent en l'organisation minimale d'une réunion publique d'information afin de recueillir les avis et observations dans le quartier du Centre-ville, dans le quartier des Monégotti et dans le quartier de Tenno. Par ailleurs il sera mis à disposition du public en l'Hôtel de Ville un registre écrit pendant toute la phase de concertation. Une exposition de présentation de chaque phase de la procédure sera organisée tout comme un affichage en mairie et sur le site internet de la Ville. Cette délibération est affichée en mairie et au service Urbanisme et Foncier et peut y être consultée pendant un mois à compter du 12 août 2020.

VIE DES SOCIÉTÉS MODIFICATIONS

RIDERS DREAM

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100.000 €
Siège social : 3800, chemin du Malivan - 06 570 Saint-Paul
823 194 782 R.C.S. Antibes
Par décision en date du 30 juin 2020, l'associé unique a décidé de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la société et de poursuivre l'exploitation sociale, conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce.

CONVOICATIONS AUX A.G.

COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LA VALLÉE DE LA SIAONE ET DE LA VALLÉE DORÉE
Quartier La Gravière - 277, avenue Frédéric-Mistral - 06580 Pegomas
Agrément : n° 11 433 - RCS Grasse : 782 622 757

CONVOCAATION

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire
Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 14 septembre 2020, à 17 heures, au siège social de la société, Quartier la Gravière - 277, avenue Frédéric-Mistral - 06580 Pegomas pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2019,
- Rapport moral et financier du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2019,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2019,
- Approbation des opérations consécutives aux conventions passées entre la SASU VALSIAONE et la COOPÉRATIVE,
- Examen, approbation des comptes et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice
- Renouvellement partiel et élection au Conseil d'Administration,
- Constataion de la variation du capital social,
- Allocation globale pour indemnités aux administrateurs
- Budget formation des administrateurs
- Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15^e jour précédant l'assemblée Générale, des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées. A l'issue de cette assemblée générale ordinaire, les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en conformité des statuts avec l'arrêté du 20 février 2020 portant homologation des modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles et mise à jour des options levées dans les statuts selon la rédaction proposée par le HCCA,
- Pouvoirs en vue des formalités
- Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15^e jour précédant l'assemblée Générale, les documents suivants:
- Projet des résolutions proposées, projet des modifications statutaires.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2020 au tarif de base de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Nous recommandons à nos annonceurs de bien vouloir être assez précises de répondre aux lettres courtoisement rédigées ou, si cela leur est matériellement impossible, de renvoyer à leurs correspondants les documents ou photos qui auraient pu leur être confiés. En répondant, ne pas omettre d'indiquer le numéro de l'annonce.

émotion
105.3 FM
NICE-ANTIBES-CANNES
MONACO-MENTON
100.5 FM
DANS LE CŒUR DES AZUREENS
TÈRE RADIO